

Il y a, au Canada, un grand nombre de petites terres qui, du point de vue commercial, ne posent pas de problèmes sérieux et qui, peut-être, constituent un genre d'entreprise soutenable. Le groupe comprend, entre autres, (1) les terres exploitées à temps partiel (celles dont le revenu est moindre que le revenu que le cultivateur tire d'autres sources, celles dont le revenu est faible et dont l'exploitant s'occupe d'autres travaux pendant une bonne partie de l'année), (2) les terres résidentielles et (3) les terres exploitées par des personnes âgées. Les terres de ce genre se trouvent près de centres urbains qui offrent d'autres occasions d'emploi, des moyens modernes de transport ainsi que d'autres commodités dont jouissent les citoyens. Les principaux problèmes qui se posent dans ces zones périphériques ont trait à l'utilisation des terres et au maintien d'organismes communautaires ainsi que de services connexes.

Quand le revenu total du cultivateur et de sa famille, provenant de travail en dehors de l'agriculture et d'autres sources, est insuffisant pour donner à la famille les nécessités qu'exige un niveau moderne de vie, la situation fait naître d'importants problèmes d'ordre social et économique. Quand ces problèmes persistent dans une région quelque, des conditions sordides deviennent évidentes et il s'ensuit un gaspillage de ressources naturelles et humaines.

On peut considérer que les petites terres qui constituent un problème sont celles dont le volume d'affaires est habituellement insuffisant pour donner le niveau de vie que souhaite la famille agricole moyenne. En d'autres termes, pour déterminer l'étendue du problème des petites terres, la faiblesse du revenu agricole possible constitue la mesure critique. Les mémoires ont signalé que l'étendue en acres de la terre, le nombre des acres cultivées, le nombre des bêtes ou quelque autre mesure matérielle ne constituent pas des critères satisfaisant pour identifier la petite terre-problème. Le problème s'est aggravé par suite de la modification de notre mode de vie et d'un accroissement constant des besoins matériels ainsi que de la mécanisation et de la commercialisation de notre agriculture.

Tous les témoignages présentés au Comité montrent qu'il est impossible, compte tenu des renseignements disponibles à l'heure actuelle, de dire combien il y a de ces terres-problèmes au Canada et dans les différentes provinces. Il y a, à cela, trois raisons principales. En premier lieu, on ne s'accorde pas sur ce qui constitue un niveau de vie minimum acceptable; deuxièmement, on ne dispose pas de renseignements complets sur le revenu que le cultivateur peut obtenir pour son travail en dehors de l'agriculture; et, troisièmement, on ne dispose pas de données statistiques suffisamment détaillées pour indiquer combien il y a de ces terres et en quels endroits elles se trouvent.

Plusieurs des témoins se sont reportés aux renseignements obtenus lors des Recensements de l'agriculture tenus en 1951 et 1956 afin de faire connaître, de façon générale, le nombre des petites terres avec leur emplacement. Les recensements ont fourni des données à l'égard du Canada, de chaque province et de chaque division de recensement. Les mesures employées ont été (1) la valeur brute des ventes des produits agricoles, (2) le valeur de la production agricole, (3) le placement de capitaux dans des exploitations agricoles et (4) l'étendue de la terre en acres. Classées d'après la valeur brute des ventes de produits agricoles (recensement de 1951), ces données ont indiqué que 38 p. 100 de toutes les terres au Canada avaient réalisé des ventes dont la valeur s'échelonnait entre \$250 et \$2,500 en 1950. N'étaient pas comprises 10 p. 100 des terres tom-